

*Date de dépôt: 20 novembre 2006
Messagerie*

Rapport

de la Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2007

Rapport de M. Francis Walpen

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission de l'énergie et des Services industriels a étudié le budget 2007 des Services industriels (ci-après SIG) au cours de 3 séances, sous l'experte présidence de M. Deneys : les 20 octobre, 3 et 17 novembre 2006. La commission a été assistée dans ses travaux par M^{me} Hislaire et le chef du département, M. Cramer. Les procès-verbaux ont été tenus par MM. Mazzola et Riedi.

M. Mouchet, président du Conseil d'administration des SIG, M. Battistella, directeur général des SIG et M. Béguet, directeur, services finances et stratégie, ont largement répondu aux questions écrites des commissaires et commenté le budget dans sa forme adoptée par le conseil d'administration des SIG et par le Conseil d'Etat, le 18 octobre 2006. Les questions avaient été préparées et remises, par écrit aux SIG, suite à un premier examen du dossier par notre commission, à l'instar de la procédure adoptée lors de l'examen des comptes 2005.

Que toutes ces personnes trouvent ici l'expression de notre gratitude pour leur disponibilité et la précision de leurs réponses.

1. Commentaires généraux

Le budget 2007 des SIG est le reflet des efforts accomplis pour augmenter la transparence de leur gestion et de leur comptabilité, tout en diminuant aussi la compartimentation de leurs activités. Il est important de replacer ce budget dans le plan directeur stratégique et financier de la période 2007-2011, ne perdant pas de vue 2008 et l'ouverture possible des marchés de l'électricité.

Il convient donc de souligner que ce budget 2007 est celui d'une nouvelle organisation et la mise en œuvre d'un modèle économique avec ses implications budgétaires.

Les gains de productivité permettent de maîtriser la hausse des charges d'exploitation, dépenses nouvelles comprises, dont notamment l'ouverture de la nouvelle crèche, les ressources pour l'élaboration d'une stratégie thermique et le programme de maîtrise de la consommation d'énergie sur 5 ans, destiné à ramener la consommation électrique par habitant à Genève, à son niveau de 1990.

A l'aune de ces brefs commentaires généraux il nous est permis d'adopter une attitude optimiste face aux prochains défis, dont l'ouverture possible des marchés de l'électricité en 2008.

2. Principaux éléments du budget 2007

Le budget 2007 est présenté selon le modèle de gestion SIG, par secteurs d'activités stratégiques (ci après SAS), à savoir Eau, Gaz/Chaleur, Electricité, Télécom, Valorisation des déchets et Services qui ne comprend plus que des activités en concurrence.

La mise en place progressive de ce nouveau modèle économique ne permet pas une comparaison rapide avec le budget précédent (2006), notamment eu égard aux contrats de service négociables entre Unités d'affaires et à la volonté de réduire l'utilisation systématique de clefs de répartition pour attribuer les frais indirects.

La hausse des coûts des prestations internes : hausse des coûts de 70 à 150 francs de l'heure, ne relève que d'un changement de calcul, permettant de voir le coût réel, inclus les frais de structures et d'encadrement ; ce calcul correspond en définitive mieux à la réalité de l'entreprise et porte la prestation au vrai prix du marché.

2.1 *Produits* :

Le total des produits qui s'élève à 898,5 millions de francs, niveau comparable à celui des exercices précédents, est le résultat de facteurs contraires : hausse des consommations en électricité et gaz naturel, mais baisse du timbre d'acheminement de l'électricité avec une nouvelle tarification gazière. Un important facteur de hausse (+ 62 millions de francs), est du à la hausse des prix d'achat du gaz et de l'électricité. Par ailleurs, les marges sur l'électricité sont le reflet d'une tendance à la baisse de manière contrôlée.

2.2 *Achats*

Les achats d'énergie sont en hausse de 62 millions de francs, moitié pour l'électricité, moitié pour le gaz ; de cette augmentation, environ 80% tient à l'effet prix des matières premières et 20% à l'augmentation des volumes, notamment pour le gaz.

2.3 *Charges d'exploitation*

Les charges d'exploitation, d'un montant total de 345,4 millions de francs, accusent une augmentation de + 4 millions de francs, illustrant ainsi les gains de productivité estimés à 7 millions de francs.

En ce qui concerne les charges de personnel (+ 3,7 millions), celles-ci s'expliquent par une adaptation des salaires de +1,5 %, comparable à 2006 et l'impact du changement de statut des collaborateurs Eaux usées, ayant opté pour le statut SIG.

2.4 *Investissements* :

Au chapitre des investissements, des dépenses brutes de 154 millions (+3,8 millions) traduisent la volonté des SIG d'assurer sécurité et fiabilité de leurs prestations et de la distribution de leurs fluides. Le projet Genève-Lac Nations, le raccordement du réseau de chaleur des SIG sur Meyrin, inclus dans le chantier du tramway, sont significatifs d'une grande part de ces dépenses nouvelles.

2.5 *Contributions en faveur des collectivités publiques*

La totalité des contributions 2007 en faveur des collectivités publiques s'élève à 55 millions de francs, dont 34,0 millions de redevance pour l'occupation du domaine public et 5,0 millions de rémunération du capital de dotation.

2.6 *Cash flow de gestion*

Le cash flow de l'exercice 2007 devrait atteindre les 52 millions de francs, certes en baisse de 50 %. par rapport à 2006, mais conforme à l'objectif de 1999 (un niveau supérieur à 50 millions de francs).

3. Points ayant fait l'objet d'un examen particulier

3.1 La baisse du prix de l'électricité

Il s'agit ici d'entrer dans le mécanisme de la baisse du prix de l'électricité et de ses répercussions. Le prix de l'électricité est formé de trois composantes : le prix de l'énergie, le prix de l'acheminement et le prix de la prestation aux collectivités publiques. C'est cette deuxième composante dont la règle de calcul a été changée, de par la volonté interne de s'adapter à la future libéralisation, mais aussi pour répondre aux injonctions de « M.Prix ».

Devant cette baisse des tarifs approuvée par une majorité de la commission, on peut aussi raisonnablement, comme l'on fait les commissaires socialistes, s'interroger sur l'adéquation entre « consommer moins – consommer mieux » et une baisse des tarifs. Une baisse des tarifs n'encourage pas logiquement une baisse de consommation, alors que chaque année nos besoins en électricité augmentent de 2%.

Les SIG nous ont fait remarquer que, conscients de cette problématique, ils estiment que, dans ce cas, les mesures prises n'incitent pas à une hausse de consommation ; pour preuve, le niveau suisse des prix, plus bas que ceux pratiqués à Genève, n'engendrent pas une consommation plus élevée. Face à la consommation actuelle et à la baisse des tarifs, la logique du « consommer moins-consommer mieux » subsiste : elle seule permet au consommateur final de baisser sa facture et aux SIG, par contrecoup de baisser leur propre facture, devant un coût d'approvisionnement plus bas.

Par ailleurs, dans cette problématique, il convient aussi de rappeler, d'une part, que c'est le Conseil d'Etat qui décide de la politique de l'énergie et que, d'autre part, les SIG n'ayant pas pour but de faire des profits, ils sont constamment très attentifs à ne pas inciter au gaspillage.

Enfin, deux constatations devraient permettre de mettre un point final à ce légitime souci : Si les tarifs de l'électricité ont été diminués, ils ont été conçus de manière à pénaliser la consommation « non environnementale », la consommation qui se produit durant les heures de pointe : le nouveau tarif incite à ne pas provoquer de surconsommation. Il ne faut pas passer sous silence non plus que, parallèlement à cette diminution, une enveloppe globale de 21 millions de francs a été débloquée sur 5 ans, soit d'ici 2011, dans le cadre du programme de maîtrise de l'énergie, « Eco 21 », programme destiné à ramener la consommation électrique par habitant dans le canton de Genève à son niveau de 1990. Ce programme a d'ailleurs fait l'objet d'une présentation dans la presse locale le 20 novembre 2006, sous le titre : « Les SIG veulent réduire nos dépenses en électricité ». Une fois de plus, il faut

rappeler la logique économique de ce projet qui veut que si la consommation baisse, les coûts d'investissements baissent également.

Les commissaires socialistes ont tenu aussi à évoquer les problèmes liés au tarif MT4 qui pose la question de la limite entre le gros consommateur et celui qui ne peut y avoir accès. N'y a-t-il pas un risque d'inflation de ce genre de consommateurs ? Les SIG ont bien et clairement spécifié que les bénéficiaires de ce tarif doivent impérativement investir dans une infrastructure de transformation et dans des mesures d'économie d'énergie.

3.2 La stratégie du traitement des déchets urbains

La diminution du cash flow du SAS Valorisation des déchets qui se détériore de 5,8 millions de francs par rapport au budget 2006 résulte de la hausse des charges d'exploitation de l'usine des Cheneviers. Face à cette problématique, la décision de base est une utilisation maximale de la capacité d'incinération. Suite à la mise en service de l'usine Tridel à Lausanne et la diminution du volume de déchets urbains à traiter, il a fallu exploiter de nouvelles fenêtres d'opportunité pour remplir les fours et maintenir ainsi des coûts bas : apports nouveaux de déchets urbains de France voisine et d'autres pays de la Communauté européenne. Face à cette problématique, l'alternative, c'était d'abandonner la politique du tri des déchets et de tout brûler aux Cheneviers qui auraient pu ainsi tourner à plein régime. Par ailleurs, n'utiliser qu'une partie de l'incinérateur aurait naturellement augmenté les coûts d'incinération.

Face à cet argumentaire, les commissaires verts s'interrogent sur le « tourisme des déchets » : il y a aussi ailleurs des incinérateurs surdimensionnés qui ne nécessiteraient pas de transports. Doit-on rappeler que le transport se fait en majeure partie par train, d'une part et que, d'autre part, avec l'ouverture de Tridel, on se trouve dans une phase de rééquilibrage passagère : L'obsolescence des Cheneviers créera un jour un sous-dimensionnement passager à Genève.

Quant à la question du rapport entre le coût de ce qui est brûlé et l'énergie produite, en comparaison avec le processus de méthanisation de Châtillon, en deça du calcul économique, il s'agit d'un choix politique de réduire l'incinération, en raison de son impact négatif sur l'environnement. L'incinération, moyen coûteux de traitement des déchets n'exclut en aucun cas les autres modes, tels que la récupération du papier, du verre, voire même du compost...

3. Conclusion et recommandations de la commission

La commission – à l'unanimité – vous propose, Mesdames et Messieurs les députés, de la suivre dans son approbation du projet de loi approuvant les budgets d'exploitation et d'investissements des SIG pour l'année 2007.

Vote positif en trois débats à l'unanimité des membres de la commission :

1 MCG, 2 UDC, 2 L, 2 PDC, 2 R, 1 Ve, 3 S.

Projet de loi (9930)

approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2007

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 160, alinéa 1, lettre a, de la constitution genevoise, du 24 mai 1847;

vu l'article 37, lettre a, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973;

vu la décision du Conseil d'administration des Services industriels de Genève, du 14 septembre 2006,

décrète ce qui suit :

Art. 1 Budget d'exploitation

Le budget d'exploitation des Services industriels de Genève est approuvé conformément aux chiffres suivants :

F

a) total des produits	898.5 millions
b) marge brute d'exploitation	247.8 millions
c) résultat opérationnel	165.3 millions
d) résultat net de l'exercice	104.8 millions
e) cash flow de gestion	52.0 millions

Art. 2 Budget d'investissement

Le budget d'investissement des Services industriels de Genève, s'élevant à 131,4 millions de F d'investissements opérationnels nets et 4 millions de F d'investissements financiers, est approuvé.

Art. 3 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le 1^{er} janvier 2007.